

Nouméa, le 13 septembre 2016

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 2016-26675/DENV

R E C E P I S S E
*de déclaration de cessation d'activité
d'une installation classée*

Le président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu du syndic Patrimoine Immobilier en date du 31 août 2016, la déclaration de cessation d'activité de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques de la résidence Les Feuillantines – Quartier Latin - commune de Nouméa, pour laquelle le récépissé n° 2009-35445/DENV daté du 24 juin 2009 lui a été délivré à Nouméa.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration antérieure, et notamment celle visée par le récépissé n° 2009-35445/DENV daté du 24 juin 2009.

**Pour le président et par délégation,
le directeur de l'environnement**



Jean-Marie LAFOND